

CE MOIS-CI, DANS LES FOLIA

Le diagnostic de polyarthrite rhumatoïde est avant tout un diagnostic clinique qui n'est pas toujours facile à poser dans la pratique. L'évolution de cette affection est en outre très variable, et il n'est pas facile de savoir quelles en seront les conséquences pour un patient en particulier. Les inducteurs de rémission ont pour objectif de ralentir l'évolution de la maladie. Plusieurs médicaments sont proposés comme inducteurs de rémission, mais en l'absence de données comparatives, il n'est pas facile de les situer les uns par rapport aux autres. Il convient en outre de tenir compte de leurs effets indésirables parfois graves et de leur coût parfois élevé. Actuellement, le méthotrexate reste le médicament de premier choix pour le traitement de fond de la polyarthrite rhumatoïde.

Dans l'arthrose, et plus particulièrement dans la gonarthrose, on utilise aussi parfois des traitements dont l'efficacité n'est pas toujours prouvée. L'effet des médicaments administrés par voie intra-articulaire peut s'expliquer en partie par un effet placebo. La place de l'acide hyaluronique par voie intra-articulaire est pour le moins encore imprécise, et ce traitement est onéreux. L'injection intra-articulaire de corticostéroïdes a un effet relativement favorable à court terme, mais en cas d'administrations répétées, une atteinte du cartilage est possible. Dans le traitement de la gonarthrose, l'administration intra-articulaire de médicaments n'occupe (toujours) pas une place centrale.

Il y a quelques années est née une controverse quant au rôle éventuel de la vaccination contre l'hépatite B dans la survenue de la sclérose en plaques. Aucune étude n'avait cependant apporté d'arguments en faveur d'un lien causal. Une étude récente dans laquelle un tel lien a été observé relance à nouveau le débat. Ce numéro des Folia rapporte pourquoi il est admis, entre autres par l'Organisation Mondiale de la Santé, que le rapport bénéfices/risques favorable de la vaccination contre l'hépatite B reste inchangé.

Folia Express

Depuis le mois de janvier, les médecins, dentistes et autres personnes travaillant dans le secteur des soins de santé peuvent être informés par e-mail chaque fois qu'un nouveau communiqué apparaît dans la rubrique «Bon à savoir» ainsi que de la table des matières des Folia venant de paraître. Les personnes intéressées doivent se faire connaître à l'adresse e-mail folia@ugent.be, en mentionnant Folia Express et leur nom, adresse, e-mail, adresse postale et profession.

VISITEZ NOTRE SITE WEB <http://www.cbip.be> ou <http://www.bcfi.be>

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATIVE

(p. ex. changements d'adresse)

CBIP

c/o direction générale Médicaments

Boulevard Bischoffsheim 33

1000 Bruxelles

fax: 02/227.56.46

e-mail: cbip@health.fgov.be

CONTENU

Prof. M. Bogaert

Heymans Instituut

De Pintelaan 185

9000 Gent

fax: 09/240.49.88

e-mail: Folia@ugent.be

Les Folia Pharmacotherapeutica sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacotherapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie),

A.S.B.L. agréée par le Service Public Fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

BUREAU DE REDACTION

M. Bogaert (Université Gent) et J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain),
secrétaires de rédaction

M.H. Antoine (Université Libre de Bruxelles), M.L. Bouffieux (direction générale Médicaments, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), W. Buylaert (Université Gent), G. De Loof (Wetenschappelijke Vereniging der Vlaamse Huisartsen), N. Fierens, R. Gérard (Société Scientifique de Médecine Générale), X. Kurz (Centre Belge de Pharmacovigilance), G. Laekeman (Katholieke Universiteit Leuven), I. Latour, T. Roisin (Centre Belge de Pharmacovigilance), J. Van Campen, A. Van Ermen, L. Vansnick (Association Pharmaceutique Belge).

Editeur responsable:

M. BOGAERT,
Oudburgweg 30,
9830 St.-Martens-Latem

Les informations publiées dans les FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA ne peuvent pas être reprises sans l'autorisation du Bureau de rédaction. Elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins publicitaires.

Un index récapitulatif des dernières années est inséré annuellement dans les Folia.